

L'ÉDITO ÉCO

Mercredi 18 avril 2018

Par [Dominique Seux](#)

SNCF, retraites (encore) anticipées

▶ 2 minutes



REJOUER

PODCASTS

RÉAGIR

Partager



Ce matin, vous nous apportez des éléments sur l'âge de départ à la retraite des cheminots.

Ce sont des éléments utiles à savoir dans le cadre du conflit sur la réforme de la SNCF, réforme dont le volet parlementaire a été adopté hier par les députés par 454 voix contre 80 - ce qui assure une certaine légitimité. Ce sont aussi des éléments intéressants avant la réforme des retraites, sur laquelle les consultations viennent de commencer.

- A l'heure actuelle, sur les retraites des cheminots, on entend deux discours. Il y a ceux qui citent l'âge minimal officiel auquel ils peuvent partir : 50 ans pour les roulants, 55 ans pour les autres jusqu'en 2017, avec une montée vers 52 et 57 ans à partir de cette année. C'est très avantageux ! Mais en face, les syndicats indiquent que la hausse du nombre d'années de cotisations nécessaire pour avoir une retraite à taux plein conduit les cheminots à partir beaucoup plus tard en réalité.

- Eh bien, la réalité, justement, est que cet âge de départ monte, oui, mais qu'il est pour l'instant resté beaucoup plus bas que pour les autres salariés. Selon des données compilées par un site spécialisé (Fipeco), l'an dernier, les agents de conduite sont partis en moyenne à 53,9 ans en retraite, les autres agents à 58,1 ans. Rappel : les

milliards d'euros, elles sont financées à hauteur de plus de trois milliards par les impôts de tous les Français, et de deux milliards seulement par les cotisations des cheminots. Naturellement, une subvention de l'Etat est logique puisque le nombre de cheminots-cotisants diminue.

Mais un rapprochement avec les autres salariés est tout aussi logique. Il se fait petit à petit parce que l'âge moyen de départ augmente régulièrement ces dernières années. En tout état de cause, l'alignement sur le régime général ne se fera pas avant longtemps, s'il se fait, dans la mesure où Emmanuel Macron a indiqué que les cheminots à moins de cinq ans de la retraite ne seraient pas concernés par la réforme à venir et que celle-ci prendrait dix ans.

On s'en réjouit pour eux, un peu moins pour ceux qui financent cet avantage.

L'équipe

Dominique Seux

Chroniqueur

L'ÉDITO ÉCO

Mots-clés : [ALLER AU DIRECT](#)
Économie



Suivre l'émission

[Sur Twitter](#)

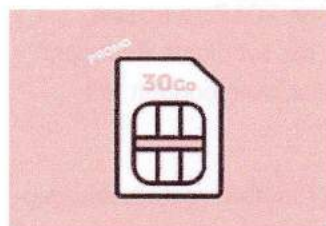
Nous contacter

✉ [Contact](#)

(RÉ)ÉCOUTER L'ÉDITO ÉCO

-  [Impôt à la source, ça va faire mal](#)
-  [L'économie vue par Bourdin-Plenet](#)

CONTENUS SPONSORISÉS



Vous connaissez le forfait 30Go pour 10€/mois ? Il vient d'arriver !



6 chaînes sports exclusives à seulement 5€/mois ? Profitez-en !



Un forfait 50Go à 10€/mois ? Seulement chez SFR !



En 24 heures 3 offres gratuites de monte-escaliers!